

[Texte]

I wonder if I interpret your position correctly—this is a general question and then I have a few specific ones—if I put it this way.

You think that the White Paper represents significant improvements over unemployment insurance as we have it now, and as between the two you would expect us to support the new proposals but that you too would like us to look beyond this to something better, something in the nature of the universal guaranteed income about which you have been talking. Is that a fair statement of your general position?

• 2050

Mr. Baetz: Yes, Mr. Chairman, I would say this is true.

Mr. Knowles (Winnipeg North Centre): I think we all welcome it, I know I certainly do, and I think the effort you have made to get us to see the philosophical significance of the positions in this White Paper is really worthwhile.

I do not wish to spend my time tonight trying to be a philosopher, but may I come to some of the specifics on which you have made comments. With regard to the proposed sickness and maternity benefits I note your statement that these are welcome, but you urge that the sickness provision should apply through the entire possible duration rather than just for a maximum of 15 weeks. Firstly, would you like to expand on that and, secondly, do you see any difficulty in this matter of sickness benefits because of federal-provincial complications or because it is a kind of insurance which is not related to unemployment? I am admitting that we have had people before us who have raised these objections. That is two general questions in one. First, do you wish to comment further on the lengthier period and, second, do you see any problems?

Mr. Baetz: Mr. Chairman, I would again like to get the help of my colleagues on this, but as an initial response I would like to say that we were not quite sure with respect to the 15-week limit that is set on sickness benefits... how well that really meshes in with the Canada Pension Plan disability benefits. We think the reason the 15-week limit has been placed on sickness benefits is that it is supposed to mesh in with the disability benefits of the Canada Pension Plan. If that is the major reason, then we still need to be convinced that in fact the meshing is adequate. I suspect that the Canada Pension Plan authorities, in order to protect their fund, will interpret "disability" rather differently than perhaps the Unemployment Insurance Commission people will interpret it from their point of view.

Mr. Knowles (Winnipeg North Centre): In other words, you do not get a benefit for disability under the Canada

[Interprétation]

peut s'expliquer par le fait que nous avons, cet après-midi, un point de litige. Les témoins parlaient au nom d'un groupe de personnes qui ne désirent pas s'associer à l'assurance chômage. Cela n'est certainement pas le cas du Conseil canadien du bien-être.

Je me demande si j'ai bien compris votre position. Je désire d'abord vous poser une question d'ordre général, puis soulever quelques points précis.

Vous pensez que le Livre blanc représente une amélioration considérable du régime d'assurance chômage que nous connaissons à l'heure actuelle, et que s'il fallait choisir entre les deux, vous désireriez que nous choisissions les nouvelles propositions; vous désirez également nous voir envisager quelque chose de plus complet, de meilleur, quelque chose du genre d'un programme universel de revenu garanti, dont vous avez vous-même parlé. Est-ce que cela constitue bien votre position générale?

M. Baetz: Oui, monsieur le président je dirais que c'est exact.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je pense que nous sommes tous en faveur, moi du moins je pense que les efforts que vous avez déployés pour nous faire comprendre les significations philosophiques de l'attitude adoptée par ce Livre blanc, vous allez bien l'atteindre.

Je n'ai pas envie de passer la soirée à philosopher, j'aimerais m'attacher à quelques-uns des aspects particuliers sur lesquels vous avez fait des commentaires. En ce qui concerne les prestations d'assurance-maladie et d'assurance-maternité je remarque que vous les accueillez volontiers, vous recommandez que les dispositions de maladie s'appliquent à vie au lieu d'avoir un montant maximum de 15 semaines. Tout d'abord me donneriez-vous des précisions là-dessus, ensuite auriez-vous quelques difficultés soulevées par les questions de prestations de maladie et à des complications d'ordre fédéral provincial, ou parce que cela est le genre d'assurance qui n'a rien à voir avec le chômage? J'admets que les témoins ont comparu et ont soulevé ces objections. Il s'agit de deux questions d'ordre général à une seule. Tout d'abord donneriez-vous d'autres détails sur les périodes prolongées ensuite, envisagez-vous les problèmes?

M. Baetz: Monsieur le président, là encore j'aimerais avoir l'aide de mes collègues là-dessus. Mais pour vous répondre immédiatement en ce qui concerne la limite de 15 semaines qui est fixée pour les prestations de maladie nous ne sommes pas certains dans quelle mesure elle permise avec les prestations du Régime des pensions du Canada. Nous pensons que la raison pour laquelle on a fixé une limite de 15 semaines pour les prestations de maladie est due au fait que cela devait s'harmoniser avec les prestations du Régime de pensions du Canada. Si c'est là la raison principale il reste encore à nous convaincre que cette harmonie est harmonieuse. Je crains fort que personne du protégé leurs fonds les autorités du Régime de pensions du Canada n'interprètent le terme «invalidité» différemment des employés de la Commission d'assurance-chômage.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En d'autres termes, vous ne recevrez pas de prestations pour invali-